## MINISTERE DES EAUX ET FORÊTS

## REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

ARRETE INTERMINISTERIEL PORTANT CREATION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE INTERMINISTERIELLE DE CONCESSION DE GESTION DES FORETS DU DOMAINE PRIVE DE L'ETAT

## NOTE DE PRESENTATION

La loi n°2019-675 du 23 juillet 2019 portant Code Forestier dispose en son article 56 que la concession de gestion du domaine forestier privé de l'Etat est réalisée par décret pris en Conseil des Ministres.

En application de cette disposition, le Gouvernement a adopté le décret n°2019-978 du 27 novembre 2019 relatif à la concession de la gestion du domaine forestier privé de l'Etat et des collectivités territoriales.

L'article 6 de ce décret prévoit la création d'une Commission Consultative Interministérielle par arrêté conjoint du Ministre des Eaux et Forêts, du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, du Ministre de l'Economie et des Finances et du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable.

Cette Commission est chargée, entres autres, de donner un avis motivé avant toute prise de décret visant à concéder la gestion d'une forêt du domaine privé de l'Etat à une Collectivité Territoriale, à une Communauté Rurale ou à une personne morale de droit privé.

Aussi, le présent arrêté est-il élaboré en vue de créer et déterminer les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Commission Consultative Interministérielle de Concession de Gestion des Forêts du Domaine Privé de l'Etat.

Telle est l'économie du présent projet d'arrêté soumis à l'enregistrement du Secrétariat Général du Gouvernement.

Le Ministre de l'Administration du Territoire et

de la Décentralisation

Sidiki DIAKITE

et du Développement Rural

Kobenan Kouassi ADJOUMANI

Le Ministre des Eaux et Forêts

MINIS Alain-Richard DONWAHI

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Adama COULIBALY

ently

Le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable

Joseph SEKA SEKA